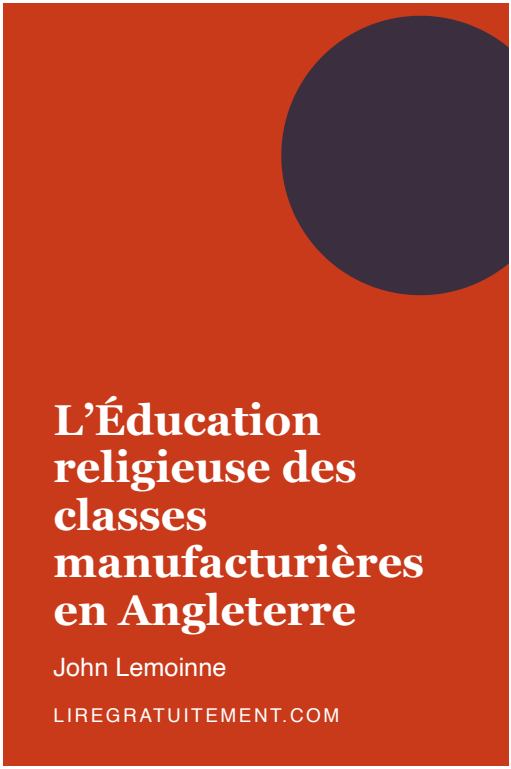


L’Éducation religieuse des classes manufacturières en Angleterre

John Lemoinne

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

L'ÉDUCATION RELIGIEUSE

DES

CLASSES MANUFACTURIÈRES EN ANGLETERRE.

Un des écrivains les plus originaux et les plus intraduisibles de l'Angleterre actuelle, M. Carlyle, disait, en parlant des classes pauvres de son pays : « Les classes parlantes parlent et discutent chacune pour elle-même, mais la grande classe muette et souterraine gît semblable à un Encelade qui, lorsqu'il se plaint dans sa douleur, produit des tremblemens de terre. » C'était un cri de ce géant malade, c'était un soubresaut de cet Encelade sur son lit de douleur, qui naguère encore secouaient l'Angleterre dans ses fondemens. Les révoltes qui avaient troublé et ensanglanté les grandes villes manufacturières ont été réprimées, mais les causes qui les avaient produites subsistent toujours ; le transport s'est calmé, mais la fièvre continue sourdement son travail dans ce grand corps ; le volcan a refermé son cratère, mais le feu souterrain gronde encore et se trahit de temps en temps par des jets soudains de fumée et d'étincelles. La leçon prophétique de l'an dernier n'a pas été oubliée ; tous les hommes politiques de l'Angleterre comprennent aujourd'hui que le grand fait, le fait supérieur qui domine l'histoire contemporaine de leur pays, c'est l'apparition et pour ainsi dire l'éruption de cette classe nouvelle et chaque jour croissante issue du développement immodéré de l'industrie, sans traditions, sans souvenirs, sans foyer paternel, sans foi, sans loi. Aussi voyons-nous depuis quelque temps l'attention de la législature se diriger de ce côté d'une manière aussi

constante que significative. Les deux chambres du parlement ont retenti du récit de la détresse des classes laborieuses ; après les plaies matérielles, les plaies morales de la nation ont été exposées et mises à nu devant le monde, et l'Angleterre a vu avec effroi que de ces millions d'enfans, qui grandissaient chaque jour dans les foyers de l'industrie, la plus grande partie n'avait pas plus de Dieu que de pain. Il a bien fallu ouvrir les yeux à la lumière. Il y a à peine quatre ans, un ministre disait dans le parlement que, dans quatre villes seulement, plus de 80,000 enfans n'avaient aucune notion d'instruction ou d'éducation, et il ajoutait : « Dans ces 80,000 enfans sans religion, si toutefois ce n'est pas une dérision de parler de religion à propos de créatures si ignorantes, vous pouvez voir les chartistes de la génération qui vient. »

On l'a laissée imprudemment grandir, cette génération redoutable ; c'est elle qui remplit aujourd'hui les villes, et il a fallu qu'elle prouvât sa présence par une explosion dont l'écho dure encore, pour que la législature songeât enfin sérieusement à conjurer le danger qui menace la société. Lord Ashley, qui, dans les questions qu'on est convenu d'appeler sociales, a pris depuis quelque temps dans son pays la plus honorable initiative, a appelé dernièrement l'attention de la chambre des communes sur l'état religieux et moral des enfans des manufactures, et a donné à ce sujet des détails pleins d'intérêt.

En 1801, la population de l'Angleterre proprement dite, y compris le pays de Galles, était de 8,872,980 individus, et en 1841, elle était de 15,906,829, accusant une augmentation de plus de 8 millions en quarante ans. En portant à un cinquième de la population le nombre des individus susceptibles de recevoir une

certaine éducation, on a le chiffre de 3,181,365. En déduisant de ce nombre un tiers, comprenant les enfans élevés aux frais de leurs familles, de plus 50,000 enfans entretenus dans les maisons des pauvres, et 10 p. 100 pour les absens, il reste encore 1,858,819 individus dont l'éducation est à la charge de l'état. Or, les tables de statistique montrent que le nombre des enfans élevés dans la communion de l'église établie est de 749,626, et celui des dissidens de 95,000. Il resterait donc encore 1,014,193 individus dénués de toute espèce d'instruction et d'éducation ; et si l'on considère l'augmentation croissante qui doit s'effectuer dans la population, d'environ 2,500,000 individus tous les ans, on comprend quels nouveaux élémens de désordre doivent successivement s'amasser dans une société ainsi composée. C'est naturellement dans les grandes villes que l'état moral de la population présente le spectacle le plus alarmant. À Manchester, il est entré dans les prisons, en 1841, 13,345 individus, dont 3,069 avaient moins de vingt ans, et dont 745 étaient des femmes. Dans les six premiers mois de 1842, sur le chiffre de 8,341, il y avait 5,810 hommes et 2,531 femmes. Mais comment, disait lord Ashley, comment s'étonner que le crime abonde dans une ville où tout y pousse ? On compte, à Manchester, 129 pawnbrokers (prêteurs sur gage), 1,267 cabarets, 695 maisons de prostitution, et 763 filles publiques dans les rues. Dans les autres grands centres de population, à Birmingham, à Leeds, on retrouve le même spectacle, et partout c'est la classe la plus jeune qui fournit au crime le plus fort contingent. On voit figurer dans les tables des enfans de sept et huit ans, et un très grand nombre au-dessous de quatorze ans. On peut lire dans un des rapports de la police : « Il y a des cabarets avec des chambres où garçons et filles montent deux par deux ; généralement le commerce des sexes commence

à quatorze ou quinze ans. Il y a des cabarets où on ne reçoit que des enfans. » Un autre rapport dit qu'on voit dans ces maisons des enfans de douze à quatorze ans qui amènent avec eux des filles du même âge. Dans les derniers troubles des districts manufacturiers, les garçons de quinze ans formaient la plus forte portion des insurgés. La ville de Sheffield ne fut préservée d'un incendie et d'un pillage organisés que par une révélation accidentelle. Une troupe considérable d'hommes et d'enfans se mit en marche pendant une nuit, et ne fut arrêtée dans son œuvre de destruction que par des mesures de défense prises sur le moment. On saisit sur ceux qui furent pris une grande quantité de chausses-trapes destinées à estropier les chevaux, des piques et des combustibles. Plusieurs d'entre eux s'étaient engagés à mettre le feu à leurs propres maisons pour commencer l'incendie général de la ville.

L'état de profonde ignorance des enfans et des jeunes gens est la cause première de cette démoralisation. On en voit, dans les interrogatoires, répondre que Ponce-Pilate et Goliath sont des apôtres. D'autres n'ont jamais entendu prononcer le nom de Jésus-Christ, ni celui de la reine, ni celui de Bonaparte, ni celui de Wellington ; ils ne connaissent que les noms des bandits célèbres dont on a mis les aventures en roman, comme Dick Turpin et Jack Sheppard. D'autres répondent que Jésus-Christ était un berger, que Dieu a envoyé Adam et Ève sur la terre pour nous sauver, qu'ils n'ont jamais entendu parler de Dieu, et qu'ils ont seulement entendu dire god damn… ; qu'ils ne savent ce que c'est que la France, ou l'Écosse, ou l'Irlande, ou l'Amérique.

Dans les districts à mines, la promiscuité des sexes et l'emploi des femmes pour les travaux les plus durs engendrent une dépra-

vation effrayante. Les filles acquièrent toutes les habitudes des hommes, elles montent à cheval, boivent, jurent, sifflent, se battent, et se moquent du reste. « Les hommes et les garçons, dit un des inspecteurs, n'ont pour tout vêtement qu'un pantalon ; les femmes et les filles n'ont qu'un jupon en lambeaux et une chemise ouverte, sans manches. » Le jeu et l'ivrognerie sont les vices les plus répandus dans ces classes ; hommes, femmes et enfans, vont dans les cabarets pour jouer du gin ; on a calculé que les classes ouvrières dépensent annuellement plus de 25 millions sterling en liqueurs fortes (625 millions).

L'intempérance, dans les classes inférieures, mène presque toujours au crime, mais n'est-ce pas aussi l'ignorance et pour ainsi dire la barbarie de l'intelligence qui mène à l'intempérance ? Ce qui serait dépensé par l'état pour l'éducation des classes pauvres ne serait-il pas épargné sur les frais nécessités par la répression des crimes ? Il y a en Angleterre une disproportion honteuse entre le budget de la police et le budget de l'instruction publique, entre le chiffre des fonds appliqués à l'éducation du peuple et celui des fonds dépensés dans la poursuite et le châtiment des criminels. En 1841, le budget des prisons, des maisons de correction et de la police rurale, s'est élevé à la somme de 604,965 liv. st. ou 15 millions de francs, et la somme votée par le parlement pour l'éducation publique dans tout le royaume ne s'élève annuellement qu'à 30,000 liv. st. ou 750,000 francs. Il y a un des comtés de l'Angleterre, le Lancashire, qui, à lui seul, absorbe en frais criminels plus de 25,000 liv. st., c'est-à-dire une somme à peu près égale à celle du budget total de l'instruction publique.

Il est bien vrai que cette insuffisance des allocations faites par l'état est jusqu'à un certain point compensée, en Angleterre, par le produit des contributions volontaires, et que, en réalité, la somme annuelle votée par la législature n'est qu'une subvention accordée aux deux grandes sociétés organisées pour l'éducation des pauvres : la Société nationale et la Société anglaise et étrangère. Ce sont ces deux associations qui, en ce moment encore, dirigent et administrent l'instruction du peuple. Elles avaient d'abord été fondées sur le principe de l'égalité religieuse ; mais, comme cela devait nécessairement arriver en Angleterre, où l'on ne connaît pas la neutralité en matière de religion, elles n'ont pas tardé à prendre couleur et à se ranger, la première sous la tutelle de l'église établie, la seconde sous le drapeau multicolore des sectes dissidentes. La Société nationale, placée sous la direction des évêques et des ministres anglicans, a donc pris un caractère exclusif, tandis que la Société anglaise et étrangère, à peu près abandonnée aux dissidens, restait ouverte à toutes les communions. On a voulu faire à cette dernière société un mérite de son libéralisme, mais il ne faudrait cependant pas oublier qu'en se dépouillant de tout caractère exclusif elle ne fait qu'agir selon le principe fondamental du dissent, qui est la liberté de conscience.

Quand on parle de l'Angleterre, il faut nécessairement parler de religion ; toutes les questions qui sont agitées dans ce pays ne peuvent être qu'imparfaitement comprises si on ne les envisage pas sous ce point de vue, et, de toutes ces questions, il n'en est pas une qui soit plus immédiatement sous l'influence des considérations religieuses que celle de l'éducation. Tous les gouvernemens de l'Europe, instruits par les évènemens terribles qui ont marqué les soixante dernières années, ont dirigé leur attention vers l'instruction du peuple ; on pourrait croire que l'Angleterre,

où l'église règne avec l'état, a devancé sur ce point les autres pays : il n'en est rien, et sir James Graham confessait lui-même la coupable négligence du gouvernement anglais à cet égard : « Il est très triste pour nous, disait-il dans la chambre des communes, que l'Angleterre seule, l'Angleterre protestante et chrétienne, ait négligé, plus que toute autre nation civilisée de l'Europe, le devoir de diriger le peuple dans la voie où il doit marcher. Les derniers évènemens qui se sont passés dans ce pays doivent être pour nous une leçon solennelle. »

Mais d'où provient cet état d'infériorité relative de l'Angleterre sur un point aussi grave ? Sir James Graham ne le dit pas, et il ne pouvait pas le dire sans aborder un des problèmes les plus difficiles de la politique intérieure de l'Angleterre, celui des rapports de l'église avec l'état. La somme allouée par la législature à l'éducation du peuple signifie peu de chose en elle-même ; la question n'est pas une question d'argent ; il ne s'agit pas de savoir si le parlement votera un million ou vingt millions pour cet objet, mais bien de savoir par quelles mains et sous quelle direction religieuse et morale l'argent de l'état sera distribué et employé. Or, en Angleterre, l'église nationale, l'église établie, réclame le monopole exclusif de l'éducation religieuse donnée aux frais de l'état ; elle conteste à l'état le droit et la faculté de rester neutre en matière de religion, et, à ses yeux, le gouvernement commet un acte d'impiété et d'apostasie en consacrant un seul denier public à la propagation de l'erreur. De leur côté, les dissidens refusent d'envoyer leurs enfans à des écoles où ils seraient instruits dans des doctrines qu'ils considèrent comme fausses, de sorte qu'entre ces prétentions de l'église et ces répugnances des sectes dissidentes, l'état moral et intellectuel de la population pauvre reste stationnaire.

Le gouvernement, le pouvoir séculier, a plusieurs fois tenté de secouer ce joug de l'église, mais sans y réussir. Il y a quatre ans, lord John Russell proposa aussi un plan d'éducation populaire. On sait qu'il n'y a pas en Angleterre, comme cela existe dans la plupart des autres pays, de département spécial de l'instruction publique. En ce qui concerne l'éducation du peuple ou l'instruction primaire, les fonds alloués par le gouvernement sont, comme nous l'avons déjà dit, partagés entre deux grandes sociétés qui recueillent aussi les contributions volontaires. Ces deux sociétés forment une espèce d'administration indépendante et sans contrôle sur laquelle le gouvernement n'exerce qu'une autorité très limitée. Lord John Russell proposait de constituer un comité spécial composé de cinq membres du cabinet et du conseil privé, et qui aurait été chargé de la surveillance générale de l'instruction primaire. Ce comité aurait nommé des inspecteurs chargés de faire des rapports sur l'état des écoles dans tout le royaume, et, de plus, il aurait eu la faculté d'accorder des subventions à d'autres écoles que celles qui étaient sous le patronage des deux sociétés.

Assurément rien n'était plus naturel et plus régulier que cette proposition. C'est un principe incontestable, que là où l'état applique une part des deniers publics, il a le droit de s'assurer que l'argent de la nation est employé judicieusement ; mais quelque juste que fût cette prétention, elle avait le tort d'éveiller un sentiment très répandu en Angleterre, la haine de la centralisation, sentiment aussi vif dans les classes inférieures que dans la classe la plus aristocratique. Ce serait une étude très curieuse à faire que de suivre les progrès lents, mais continus, qu'a faits la centralisation en Angleterre depuis huit ou dix ans, au milieu et en dépit des répugnances de la nation. Sous ce rapport, le ministère

whig, dirigé par lord John Russell, a accompli presque une révolution dans les vieilles mœurs du pays ; d'année en année, la loi s'est élevée sur les débris de la coutume, et l'état, l'état comme abstraction, a de plus en plus usurpé les priviléges de l'esprit provincial et municipal.

Nous croyons que ce qui a le plus contribué, après l'église toutefois, à la chute des whigs, c'est cette tendance constante de leur politique à concentrer peu à peu tous les élémens de l'autorité dans la main de l'état. En cela, du reste, les whigs suivaient le véritable mouvement des temps modernes, la constitution et l'organisation des classes moyennes comme la plus ferme base de l'autorité royale. Aussi trouvaient-ils réunis contre eux tous les élémens féodaux, la vieille noblesse et la classe pauvre, les patrons et cliens. Il suffirait de signaler en passant, à l'appui de cette observation, l'hostilité irréconciliable qu'a toujours rencontrée et que rencontre encore aujourd'hui la nouvelle loi des pauvres. Le but général de cette loi, préparée par le gouvernement whig et adoptée depuis par le gouvernement tory, était de diminuer le nombre toujours croissant des pauvres par la sévérité des conditions attachées à la distribution des secours publics et à l'admission dans les maisons de travail. De plus, la réforme la plus importante apportée dans l'organisation de la loi était celle qui faisait aboutir l'administration du paupérisme de tout le royaume à un bureau central, composé de trois commissaires siégeant à Londres, et armés de pouvoirs presque discrétionnaires. On ne saurait concevoir de quelle exécration cette réforme a été l'objet en Angleterre, et, pour en distinguer le véritable caractère, il suffit de voir comment sont classés ceux qui l'attaquent et ceux qui la défendent. Ainsi, parmi les ennemis déclarés de la nouvelle loi des pauvres, nous voyons l'église, le vieux parti tory et la presse

tory, puis les radicaux et les chartistes, et, parmi les promoteurs et les défenseurs de cette loi, nous trouvons le parti whig, le parti intermédiaire, et le gouvernement, quel qu'il soit, libéral ou conservateur. Au fond, c'est donc toujours la vieille lutte de la couronne contre la féodalité ; de l'état, représentant la communauté, contre l'aristocratie et les corporations. Il est bien certain que les dernières élections générales se sont faites en grande partie dans cet esprit de réaction à la fois aristocratique et démocratique ; tories et radicaux unissaient leurs imprécations contre les maisons de travail, et nous nous souvenons d'avoir vu, à l'élection la plus considérable de l'Angleterre, celle du West Riding du Yorkshire, les chartistes voter en masse avec les tories, au cri de : « À bas les bastilles ! » Néanmoins les hommes politiques, les hommes gouvernementaux du parti tory, ne se sont jamais associés à ce mouvement ; sir Robert Peel, le duc de Wellington, sir James Graham ont laissé leur parti organiser et propager l'agitation contre la nouvelle loi des pauvres, mais, une fois au pouvoir, ils ne se sont plus occupés que d'exécuter cette loi, comme avaient fait leurs prédécesseurs.

Nous pourrions encore rappeler ici plusieurs exemples de cette tendance du gouvernement anglais à centraliser l'autorité et l'administration : ainsi la réforme des corporations municipales et l'abolition des priviléges héréditaires dont elles étaient investies ; l'établissement d'une espèce de gendarmerie pour tout le royaume, ne relevant que du gouvernement ; la tentative, tentative infructueuse il est vrai, faite par lord John Russell pour faire rentrer la police municipale de Londres sous le contrôle du ministère de l'intérieur ; et beaucoup d'autres encore, outre la question dont nous nous occupons, celle de l'instruction primaire.

La proposition de lord John Russell devait donc aboutir, en réalité, à l'établissement d'un ministère de l'instruction publique, et elle faisait cesser de fait le monopole des deux sociétés d'éducation en donnant au gouvernement le droit d'accorder des subventions aux écoles indépendantes. Nous avons dit que de ces deux sociétés, l'une était restée exclusivement sous la direction de l'église établie, l'autre avait été abandonnée aux dissidens ; aussi vit-on et anglicans et dissidens se liguer contre la proposition du gouvernement. Le parti de l'église l'attaqua comme devant soumettre l'éducation religieuse à une commission de laïques dans laquelle pouvaient se trouver des dissidens ; le parti méthodiste la combattit à son tour comme constituant une atteinte à la liberté de conscience. Mettre l'éducation du peuple sous le contrôle exclusif de cinq membres du cabinet, c'était faire d'une question générale et nationale une question de parti et une affaire de majorité et de minorité dans le parlement. À chaque changement de ministère, il y aurait un changement de système ; le cabinet whig était au pouvoir, et il ouvrait la porte aux dissidens ; mais, le lendemain, un cabinet tory pouvait placer l'éducation sous le contrôle du banc des évêques. Les dissidens avaient donc autant d'intérêt que les anglicans orthodoxes à repousser cette subordination de l'instruction religieuse à la couleur politique du gouvernement du jour.

Une autre partie du plan proposé par le gouvernement souleva une opposition encore plus vive, celle en vertu de laquelle l'instruction religieuse des enfans devait être confiée aux ministres de la religion qu'ils professaient. Ainsi, à certaines heures de la journée, le système de l'éducation en commun devait être suspendu, et anglicans, dissidens et catholiques devaient recevoir séparément les enseignemens de leurs ministres respectifs. Cette dispo-

sition, qui consacrait la neutralité de l'état en matière de religion, était aussi contraire à l'esprit de la constitution qu'aux mœurs nationales de l'Angleterre. L'opinion publique se souleva contre elle, et l'église organisa dans tout le pays une agitation devant laquelle la tentative d'émancipation de l'état finit par avorter.

Cette question de l'éducation fut une de celles qui contribuèrent le plus à amener la chute des whigs, car elle acheva de leur aliéner l'église, déjà très mal disposée, du reste, à leur égard. Quand, en 1835, le roi Guillaume IV saisit l'occasion de la mort de lord Spencer pour congédier le ministère whig, les tories dirent ce mot, bien souvent rappelé depuis « C'est la reine qui a tout fait. » Après les élections de 1841, qui les ramenaient aux affaires, ils pouvaient aussi bien dire : « C'est l'église qui a tout fait ! » Ce qui a assuré, en effet, le triomphe du parti conservateur, c'est son alliance avec le parti religieux. À chaque nouvelle mesure que proposaient les whigs, les tories trouvaient le moyen d'y mêler l'église. « Nous ne pouvons plus rien faire, disait le chancelier de l'Échiquier, sans qu'on nous accuse d'attaquer l'église. Nous ne pouvons pas faire passer la plus simple clause du bill le plus insignifiant, sans exciter les soupçons des champions de l'église. Si l'on veut que toutes nos discussions soient nécessairement empreintes d'un caractère religieux, alors que la chambre donne sa démission, car de cette façon, il y aura à tout moment une telle agitation dans le pays, que nous serons absolument réduits à l'inaction. »

Ces observations pouvaient être fort justes en théorie, mais elles étaient mal placées en Angleterre, et les tories les accueillaient avec des applaudissemens ironiques. « Comment ne voyez-vous pas, disait M. Gladstone, que vous vous ruinez de jour

en jour par vos tentatives contre l'église ? Est-ce que l'expérience ne vous éclaire pas ? Tous les ans, vous proposez quelque nouveau plan, et vous revenez de l'assaut battus, défaits et humiliés. »

« Votre opposition ne m'intimide point, répondait lord John Russell : Vous pouvez arrêter nos efforts et vous en réjouir ; mais je n'ai pas oublié que, dans d'autres temps, j'ai fini par délivrer les dissidens des chaînes dégradantes de la loi du test et de la loi de corporation. Je m'attends à voir nos intentions calomniées, et à entendre crier de nouveau : À bas le papisme. Glorifiez-vous, si vous le voulez, de vos victoires, mais n'imaginez pas que vous pourrez reforger les chaînes que nous avons brisées. »

Nous rappelons à dessein, avec quelque détail, les principaux traits de cette discussion déjà un peu ancienne, parce que la question qui en était l'objet se représente aujourd'hui à peu près sous la même forme et dans les mêmes conditions, mais avec cette différence que l'administration est maintenant entre les mains du parti tory. Toute la conduite du ministère tory depuis son avénement est un des argumens les plus irréfragables que l'on puisse apporter à l'appui de la doctrine des votes de confiance. Ainsi, la majorité de la chambre des communes, élue dans un esprit très prononcé de réaction, a accepté des mains de sir Robert Peel des réformes plus larges et plus radicales que lord John Russell n'eût jamais osé en proposer. Au fond, dans un siècle comme le nôtre, où toutes les luttes d'opinions tendent généralement à se terminer par des transactions, il n'y a pas beaucoup de manières différentes de gouverner. Le mot bien connu : « Nous jouerons le même air, seulement nous le jouerons mieux, » est plus sérieux qu'il n'a l'air de l'être. On n'invente pas

du matin au soir un nouveau système de gouvernement ; tous les airs se ressemblent un peu, et tout dépend de la manière de les jouer.

Pour ne parler que de l'Angleterre, nous y voyons plusieurs grands partis très nettement dessinés et de couleurs très tranchées aux extrémités ; mais ces nuances pâlissent singulièrement à mesure qu'on approche du point de jonction. Quelle différence y a-t-il, par exemple, entre la politique de sir Robert Peel et de M. Gladstone et celle de lord Melbourne et de lord John Russell ? En trois ou quatre mois, sir Robert Peel a fait plus de réformes dans le système commercial de l'Angleterre, qu'on n'en avait fait depuis cinquante ans, et il les a faites, bien que les électeurs lui eussent donné le pouvoir expressément pour ne pas les faire. Les whigs étaient tombés parce qu'ils avaient voulu toucher aux lois des céréales et aux tarifs ; le premier acte des tories a été de réformer les lois des céréales et de réduire les tarifs. Lord John Russell est assurément l'homme d'état le plus entreprenant de l'Angleterre, à ce point qu'un de ses amis, un homme très incisif et très excentrique, le révérend M. Sydney Smith, l'a caractérisé en disant de lui qu'il était si brave, qu'il n'hésiterait pas à se jeter la tête la première du haut du dôme de Saint-Paul avec la conviction qu'il se retrouverait sur ses pieds. Mais si lord John Russell avait osé proposer le rétablissement de l'income-tax, il aurait fait un saut encore plus périlleux, tandis que sir Robert Peel a su faire passer cette grande mesure avec une majorité conservatrice. N'est-ce pas une preuve qu'en réalité toute la politique se réduit aujourd'hui à une question de tendance et à une question de confiance ?

Le parti conservateur en Angleterre avait très bien compris cette situation quand il avait arboré le drapeau de l'église. Il avait été battu sur la grande question de la réforme ; au lieu de chercher à remonter le courant et de perdre ses forces dans des tentatives inutiles de réaction, il fit appel au peuple et aux sentimens religieux des masses ; il déplaça la lutte et la transporta sur un terrain plus étendu ; il identifia son avenir avec le principe du maintien de l'église établie. Mais depuis qu'il est revenu au pouvoir, a-t-il rendu à l'église ce que l'église lui avait donné ? Non, et tant s'en faut. La loi des pauvres a été maintenue intacte par le nouveau ministère ; le plan de Church Extension n'a pas trouvé plus d'appui auprès de l'administration tory qu'il n'en avait trouvé auprès de l'administration whig, et sir Robert Peel n'a pas bâti plus de clochers que lord John Russell. Cependant, au milieu de cette inaction, dont elle ne laisse pas d'être mécontente, l'église est plus tranquille, parce qu'elle sait que l'on tombe du côté où l'on penche, et que depuis la chute des whigs la tendance du pouvoir a changé de côté.

C'est ainsi que nous voyons en ce moment le ministère tory, dont tous les membres avaient combattu le plan d'éducation proposé par lord John Russell, en présenter un à peu près semblable. En présence de l'ignorance et de la dégradation croissante des classes pauvres, il était impossible de rester les bras croisés et de laisser grandir ces germes redoutables de révoltes et de crimes.

Le ministre de l'intérieur, sir James Graham, a donc proposé une mesure spéciale pour l'éducation des enfans employés dans les manufactures. D'après son plan, plusieurs paroisses s'uniraient pour établir des écoles de district, auxquelles seraient ad-

mis les orphelins et les enfans pauvres. Ces écoles seraient entretenues pour un tiers par des contributions volontaires ; et pour les deux autres tiers par une taxe de 3 d. par livre sterling. Elles seraient administrées par un conseil de sept personnes, composé du ministre et de deux administrateurs de la paroisse, et de quatre autres personnes nommées par le magistrat. Ce conseil nommerait l'instituteur, dont le choix serait soumis à l'approbation de l'évêque. À chaque école serait annexée une chapelle, avec un membre du clergé anglican chargé de l'instruction religieuse des enfans.

La partie de ce plan qui a le plus immédiatement attiré l'attention est, comme on le pense bien, celle qui concerne l'instruction religieuse, et ici nous retrouvons encore une preuve de l'influence irrésistible que l'église, en Angleterre, exerce sur le gouvernement. Sir James Graham avait d'abord introduit dans la mesure qu'il présentait le principe de l'égalité religieuse, et il avait déclaré que pendant que les enfans élevés dans le sein de l'église établie recevraient l'enseignement du ministre de leur culte, les enfans des dissidens recevraient séparément l'instruction religieuse de leurs ministres, de quelque dénomination qu'ils fussent. De cette manière, disait-il, il n'y aurait à craindre aucune tentative de prosélytisme.

En France, de pareilles idées eussent paru très justes et très raisonnables ; en Angleterre, elles n'étaient rien moins qu'une hérésie, surtout dans la bouche d'un ministre. Le représentant du parti ecclésiastique et de l'université d'Oxford, sir Robert Inglis, se leva et dit : « Je ne voudrais pas troubler l'harmonie qui paraît régner dans la chambre ; mais enfin il y a quelque chose de plus important que l'harmonie, c'est la vérité. Le ministre de l'inté-

rieur se vante de ne pas faire du prosélytisme ; mais, si je comprends bien le sens chrétien attaché à ce mot, il signifie les efforts que nous faisons pour inculquer à autrui les principes que nous croyons être identiques avec la vérité ; et, quant à moi, je ne puis considérer comme vraiment national un système d'éducation qui répudie un sentiment aussi essentiellement chrétien que le désir de propager la vraie religion. »

Nous avons vu récemment, à propos d'une proclamation plus qu'originale de lord Ellenborough, le gouvernement anglais reculer devant les susceptibilités de l'opinion religieuse ; ici nous le voyons encore céder aux menaces du parti de l'église. Le principe de l'égalité des cultes devant l'état a été abandonné, et le ministre de l'intérieur a présenté son bill sous une forme nouvelle. D'après les dispositions primitives de la mesure, les enfans des dissidens devaient recevoir l'instruction religieuse de leurs ministres dans les écoles de l'état. Cette clause a été modifiée de telle sorte que toute la tolérance de l'état se borne maintenant à ne pas forcer les enfans des dissidens à recevoir les enseignemens des ministres de l'église établie ; mais, dans tous les cas, les ministres dissidens ne sont plus admis dans les écoles.

Cette concession, quelque grande qu'elle fût, n'a satisfait qu'à demi le parti de l'église. L'état, il est vrai, cessait d'autoriser l'enseignement des doctrines dissidentes dans ses écoles, mais il continuait à s'abstenir de tout prosélytisme et, aux yeux de l'église, il abdiquait le premier de ses devoirs. Il se bornait à un rôle passif, et ce que l'église demandait, c'était qu'il prît un rôle actif. De plus, sir James Graham maintenait cette clause du bill de lord John Russell, qui instituait un comité central d'inspection, composé de plusieurs membres du conseil privé. Ce carac-

tère purement séculier donné au contrôle de l'éducation du peuple excitait toujours les répugnances ombrageuses de l'église. « Je maintiens, disait sir Robert Inglis, que l'église établie est de droit la seule institutrice du peuple. Votre bill ne lui donne pas la position qui lui appartient, et elle n'est point traitée avec le respect qu'elle a le droit d'attendre du gouvernement. Ses fonctions d'institutrice suprême du peuple sont transférées à un conseil dont les membres ne font point nécessairement partie de l'église établie. »

Cependant comme, après tout, le gouvernement avait fait des concessions très étendues, sir Robert Inglis et son parti ont fini par consentir à la seconde lecture du bill, mais en stipulant leurs conditions. « J'espère, a dit en terminant le représentant d'Oxford, que les avantages que l'église retirera de cette mesure seront une compensation aux sacrifices qu'elle fait ; mais c'est seulement à la condition que ce que nous cédons sur un point, nous sera rendu sur un autre, que je donne mon vote. »

On sait qu'en Angleterre la seconde lecture est un des étages par lesquels passe un bill avant de devenir loi. Quand la chambre a autorisé la seconde lecture, le bill passe dans le comité, où il est discuté dans tous ses détails, et il n'est définitivement adopté qu'après la troisième lecture. Le bill de l'éducation n'est donc encore qu'à moitié chemin, et il pourrait bien se faire qu'il n'arrivât pas jusqu'au bout. L'église y a donné son adhésion parce qu'on lui a fait des concessions ; mais comme ces concessions ont été faites aux dépens des dissidens, l'opposition a changé de côté, et maintenant ce sont tous les corps religieux constitués en dehors de l'établissement, comme on appelle souvent l'église, qui pétitionnent contre le projet du ministère. En 1811, le cabinet de lord

Sidmouth avait également proposé une mesure qui affectait la liberté religieuse des dissidens. Cette mesure avait pour but d'obliger tout prédicateur dissident qui demandait une licence, à spécifier la congrégation a laquelle il appartenait. C'était frapper par sa base le système des méthodistes, qui repose principalement sur la prédication des laïques. À cette époque, la chambre des lords, dans laquelle cette mesure avait été présentée, fut inondée de pétitions qui couvrirent littéralement le plancher de la salle, et les dissidens soulevèrent dans le pays une telle agitation, que le gouvernement retira son projet.

Si l'on considère que, depuis 1811, le nombre des méthodistes ou wesleyens a à peu près doublé et que leur influence a quadruplé, on peut juger de la résistance que rencontrera aujourd'hui le plan d'éducation proposé par sir James Graham. Il ne faut pas oublier non plus que dans la dénomination de dissidens il faut comprendre les catholiques, qui, relativement à l'église établie, sont des dissidens. Or les catholiques sont atteints par différentes clauses du bill autant que les méthodistes, ou autres dissidens. D'abord dans toutes les écoles, le choix de l'instituteur devra être, comme nous l'avons dit, soumis à l'approbation de l'évêque, et naturellement l'évêque ne choisira que des membres de son église. De plus, bien qu'en apparence l'instruction religieuse doive être séparée de l'instruction séculière, il y a cependant dans le projet du gouvernement un point qui touche à l'orthodoxie respective des différentes communions ; c'est la lecture de la Bible, qui forme une partie obligée du système d'instruction. Ce n'est pas la première fois que cette difficulté se présente ; à plusieurs reprises depuis trente ans, il a été proposé en Angleterre d'établir des écoles où il ne serait enseigné aucune liturgie particulière, et où l'instruction religieuse donnée par l'état serait bornée à la lec-

ture du livre commun, la Bible. Cependant, comme la version de la Bible adoptée dans les écoles devait naturellement être celle de l'église d'Angleterre, les catholiques ont toujours refusé de se soumettre à cette condition, et la rendre, aujourd'hui encore, obligatoire, c'est exclure les enfans catholiques des écoles. Or, il a été dit dans le parlement, et cette assertion n'a pas rencontré de contradicteur, que les catholiques tendent peu à peu à former la majorité de la classe manufacturière. À Liverpool, il est arrivé qu'un jour on a introduit dans une école publique la lecture de la Bible, qui ne s'y faisait pas auparavant, et peu de temps après le nombre des enfans était réduit de huit cents à trois cents. On dira qu'il y avait une manière très aisée de trancher la difficulté, c'était de séparer complètement l'instruction religieuse de l'instruction séculière ; mais, chose remarquable, il ne paraît pas qu'on ait jamais tenté, en Angleterre, d'établir nettement cette séparation, et nous ne voyons aucun projet dans lequel la lecture de la Bible n'ait fait nécessairement partie du système d'instruction.

Une autre disposition de la loi, qui affecte plus particulièrement les méthodistes, c'est celle qui oblige tous les enfans admis dans les écoles de l'état à se rendre également aux écoles du dimanche. Cette clause ne tend à rien moins qu'à supplanter le prosélytisme des méthodistes parmi les classes pauvres et à le remplacer par celui de l'église établie ; et c'est là, nous le croyons bien, la grande compensation que sir Robert Inglis et son parti trouvent aux sacrifices que fait l'établissement. Les méthodistes, on le sait, forment un corps missionnaire et propagandiste par excellence. Nous sommes beaucoup trop habitués, en France, à confondre sous une dénomination commune tous les missionnaires anglais que l'on rencontre sur tous les points du globe, et à

les prendre pour des envoyés du gouvernement britannique. Cette extension formidable de la propagande religieuse des Anglais a sa source dans les sociétés dissidentes beaucoup plus que dans l'église établie. Ce sont les méthodistes que l'on retrouve dans toutes les îles, sur toutes les mers ; ce sont ces sombres et ardens fanatiques que nos marins viennent de trouver à Taïti ; ce sont eux qui ont enlevé d'assaut l'acte d'émancipation des noirs, et l'état et l'église, en Angleterre, sont souvent plus embarrassés qu'on ne le pense de ce développement immodéré des sociétés indépendantes.

Eh bien ! un des leviers les plus puissans de la propagande des méthodistes, c'est l'organisation de leurs écoles du dimanche. Pendant que l'état et l'église, soit par incurie, soit par insuffisance, laissaient les classes pauvres grandir dans l'ignorance et dans la démoralisation, les wesleyens fondaient par tout le pays, surtout dans les districts manufacturiers, un système d'écoles ouvertes à tous les enfans. Les hommes de tous les partis leur ont rendu justice sur ce point ; ils ont unanimement reconnu que, sans les efforts des dissidens pour répandre l'instruction, l'état moral des classes ouvrières serait beaucoup plus déplorable encore qu'il ne l'est. « Je suis tout prêt, disait le ministre de l'intérieur, à reconnaître le bien qu'ont fait les dissidens. L'église d'Angleterre, n'ayant pas les moyens de marcher de pair avec l'accroissement de la population, ne pouvait arrêter les dangers et le progrès de l'infidélité. Les dissidens ont exercé une influence efficace et honorable sous ce rapport, et la nation leur en doit des remerciemens. »

Mais pendant que les wesleyens répandaient l'instruction, ils propageaient naturellement leurs doctrines religieuses. Il est

donc arrivé que peu à peu les classes manufacturières, sont venues en grande majorité grossir le nombre des dissidens. Dans un rapport présenté à la chambre des communes, on voit que, dans le Lancashire, sur 63 manufactures, il y en a 36 qui appartiennent à des membres de l'église établie, et 27 à des dissidens ; mais, tandis que les 36 premières n'emploient que 6,570 ouvriers, les 27 autres en occupent 14,000. Le nombre des catholiques, d'un autre côté, augmente dans la proportion la plus rapide parmi la population ouvrière, ou, pour mieux dire, c'est la population ouvrière qui se recrute surtout parmi les catholiques, ce qui s'explique aisément par l'affluence des Irlandais dans les districts manufacturiers de l'Angleterre.

Se voyant de plus en plus gagnée, dépassée, presque submergée par cette marée montante du dissent, qui est son protestantisme à elle, l'église établie s'est effrayée ; elle sort depuis quelque temps de son inaction, et redouble d'efforts pour reprendre le terrain perdu. Au fond, ces efforts sont dirigés plus encore contre le progrès du dissent que contre la propagation de l'ignorance. Ce qui le prouverait encore, au besoin, c'est ce fait, que le plan d'éducation proposé par le gouvernement, et finalement accepté par le parti ecclésiastique, ne s'applique qu'aux enfans employés dans les manufactures, et laisse en dehors la population agricole. On a dit, et cela est vrai dans une certaine mesure, que l'éducation du peuple des campagnes rentrait plus spécialement dans les attributions et dans les devoirs des propriétaires, et que les landlords, jouissant, sous la protection de l'état, de toute l'influence traditionnelle attachée à la propriété territoriale, étaient tenus d'élever la population qui dépendait d'eux dans la connaissance et dans le sentiment de ses devoirs envers Dieu et envers son pays. Mais une autre raison encore, c'est qu'en général les cam-

pagnes sont restées sous l'influence de l'église, et que c'est surtout dans les grands centres d'industrie que le dissent a propagé ses doctrines.

C'est donc de ce côté que l'église dirige son mouvement de réaction ; et, en rendant obligatoire la présence des enfans à ses écoles du dimanche, elle attaque directement, comme nous l'avons déjà dit, la propagande des dissidens. Les écoles du dimanche, ouvertes par les méthodistes, sont leur plus puissant moyen d'influence ; elles sont pour eux une pépinière féconde et permanente de prosélytes. Quelqu'opinion que chacun, au point de vue particulier de sa religion, puisse avoir du méthodisme, on ne peut s'empêcher de respecter le zèle et le désintéressement avec lesquels les wesleyens propagent les doctrines qu'ils considèrent comme vraies. Il y a en ce moment, en Angleterre, à peu près dix-sept cents écoles du dimanche dont la grande majorité appartient aux dissidens, et, dans la plupart de ces écoles, les maîtres remplissent gratuitement leurs fonctions. Beaucoup de jeunes gens, hommes et femmes, consacrent leur dimanche à l'instruction religieuse des pauvres. Ils l'ont fait pendant nombre d'années, ils ont recueilli les enfans que l'église établie laissait dans l'ignorance, et voici qu'aujourd'hui cette église, éveillée par le sentiment du danger qu'elle court, veut leur enlever le fruit de tant d'efforts et de tant de sacrifices. Cependant l'église, de son côté, maintient son droit absolu, et sir Robert Inglis répond : « Je rends justice au bien opéré par les dissidens, mais je ne puis laisser dire qu'il faut supprimer nos écoles du dimanche parce qu'elles auront pour effet de ramener dans le sein de l'église ceux qui ont trouvé un refuge dans les écoles des dissidens alors que nous n'en avions pas. »

Nous avons cru devoir traiter cette question avec quelque étendue, parce qu'on peut y saisir le véritable sens de la constitution religieuse de l'Angleterre. En voyant la quantité innombrable de communions, de sectes et d'associations différentes qui surgissent et pullulent au-delà de la Manche, on pourrait être porté à croire que l'Angleterre est la patrie de la liberté religieuse. Or, on y trouve partout la liberté, cela est vrai, mais l'égalité, nulle part. On est convenu d'appeler l'église d'Angleterre église protestante, mais, on ne saurait trop le redire, le protestantisme, en Angleterre, c'est le dissent. L'église établie n'a rien de commun avec le libre examen et le jugement individuel. Si toutes les sectes sont libres en Angleterre, ce n'est pas parce que l'église est protestante, c'est parce que l'Angleterre est un pays libre ; elles naissent et vivent sous l'empire de la liberté civile, et non pas sous celui de la liberté religieuse.

C'est pourquoi si, dans la question qui vient de nous occuper, la raison et la justice sont pour les dissidens, la logique et le fait sont pour l'église. Les partisans de la liberté religieuse disent : Vous n'avez pas le droit de prendre l'argent de tous pour enseigner la religion de quelques-uns à l'exclusion de la religion de tous les autres. Les fonctions de l'église et de l'état sont très distinctes. L'état, ou le gouvernement, représente le pays ; il le protége contre l'agression du dehors, contre le désordre au dedans. L'état doit donc être un et entier ; il est l'affaire de tous. Mais l'église, c'est-à-dire la religion, est l'affaire de chacun.

L'église répond : Nous n'admettons pas cette séparation de l'église et de l'état. La loi n'est pas athée ; l'état a une conscience ; il est tenu d'appliquer sa conscience à la recherche de la vérité religieuse, et du moment où il adopte les doctrines de l'église éta-

blie, il est tenu de les enseigner, ou tout au moins de n'en pas enseigner d'autres. Autoriser l'enseignement des doctrines dissidentes dans les écoles de l'état, c'est reconnaître législativement le dissent. Dès ce moment, il n'y a plus d'église nationale.

L'église a d'autres argumens encore, des argumens constitutionnels. La reine, le jour de son couronnement, a juré de maintenir de tout son pouvoir la religion établie. Elle y est obligée non-seulement par sa conscience, mais aussi par contrat passé avec la nation. Les conseillers de la couronne, en se faisant les propagateurs de doctrines opposées à celles de l'église, manquent à la conscience et au serment de leur souveraine. « Et, disait l'évêque d'Exeter, ceci n'est point une interprétation forcée du serment royal ; on ne peut y échapper par aucune subtilité… C'est une question très simple et très droite de fidélité ou d'infidélité à un engagement très direct et très intelligible. »

Ainsi donc, tant que la constitution anglaise restera ce qu'elle est, l'église aura pour elle la règle, et tout ce qui sera en dehors d'elle ne s'appuiera que sur l'exception. Le souverain s'appelle le chef de l'église, et a pour exergue fidei defensor ; il tombe en forfaiture s'il change de religion. C'est la constitution elle-même qui repousse le principe de la séparation de l'église et de l'état ; et le jour où l'on voudra établir en Angleterre l'égalité religieuse, il faudra commencer par émanciper la conscience de l'état.

John Lemoinne.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99%C3%89ducation_religieuse_des_classes_manufacturi%C3%A8res_en_Angleterre. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.